



# Assemblée générale

Distr. limitée  
19 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

Soixante-dixième session

## Troisième Commission

Point 72 b) de l'ordre du jour

**Promotion et protection des droits de l'homme :**  
**questions relatives aux droits de l'homme, y compris**  
**les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif**  
**des droits de l'homme et des libertés fondamentales**

**Chine, Iran (République islamique d') et Sierra Leone\* :**  
**amendement au projet de résolution A/C.3/70/L.46/Rev.1**

### **Reconnaissance du rôle des défenseurs des droits de l'homme et de la nécessité de les protéger**

*Amender* le paragraphe 1 comme suit :

*Souligne* que le droit qu'a chacun de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, conformément à la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, contribue à l'édification et à la préservation de sociétés viables, ouvertes et démocratiques;

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.

